Publié le 06/02/2024

ID: 044-200067635-20240206-02_2024_03-AU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Arrondissement de Nantes

M. Le Président : Jean-Guy CORNU



13, rue des Ajoncs 44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 1er février 2024

02.2024-03

INFORMATIQUE

Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « prestations de migrations, d'assistance au démarrage et de formations pour la nouvelle gestion financière »

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que la société BERGER LEVRAULT sise 892 rue Yves Kermen, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

DÉCIDE

ARTICLE 1: de signer un devis avec la société BERGER LEVRAULT sise 892 rue Yves Kermen, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, pour les prestations de migrations, d'assistance au démarrage et de formations pour la nouvelle gestion financière pour un montant de 28 575 € H.T. soit 30 678 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »